



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2013

L'Agence Parisienne du Climat (APC) et la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME annoncent le lancement du « CoachCopro[®] » : une plateforme web innovante consacrée à la rénovation énergétique

Lancée aujourd'hui par l'[Agence Parisienne du Climat \(APC\)](#) et développée en partenariat avec la Mairie de Paris, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME - qui finance le projet pour moitié -, Nexity et Ericsson, cette plateforme web gratuite et indépendante est dédiée aux copropriétaires pour les aider dans leurs travaux d'économies d'énergie.

Comment participer à la réduction des émissions de CO₂ de son immeuble ? Réduire les charges de copropriété et les factures d'énergie ? Améliorer le confort thermique ou encore mieux valoriser son patrimoine immobilier ? Réponses sur le site du CoachCopro[®] : www.coachcopro.com.

Son objectif ? Simplifier la rénovation énergétique des immeubles, par un accompagnement personnalisé, à travers les trois grandes étapes du projet : préparation, audit et travaux.

Le CoachCopro[®] propose donc un parcours personnalisé pour conduire pas à pas son projet de rénovation énergétique, un tableau de bord commun à tous les copropriétaires de son immeuble qui peut être partagé avec les professionnels dont se sont entourés les conseils syndicaux, le suivi et l'archivage des consommations, mais également la suggestion d'aides financières adaptées ainsi que l'assistance d'un conseiller Info-Energie Climat de l'APC en cas de besoin.

En 2013, cet accompagnement est proposé aux copropriétés et aux syndicats de Paris et de la 1^{ère} couronne. « L'APC est la plus grosse agence locale de l'énergie en France, c'est dans notre déontologie de partager » insiste Anne Ged, directrice de l'APC. Ainsi, deux autres agences locales de l'énergie, [MVE](#) (Est parisien) et [GPSO Énergie](#) (Grand Paris Seine Ouest) assurent également la mise en place de la plateforme sur leur territoire.

Cet accompagnement a pour vocation à s'étendre à d'autres territoires au plan national en 2014.

Pour bénéficier gratuitement de ce service, le référent énergie de la copropriété doit créer un compte en ligne pour la copropriété sur www.coachcopro.com. Il peut ainsi accéder à une bibliothèque d'informations, une communauté de partage, des outils de simulation en ligne et bénéficier de l'aide personnalisée d'un conseiller. Ce compte est ensuite accessible aux copropriétaires qui peuvent suivre l'avancée du projet de rénovation énergétique.

Dans un premier temps, l'objectif est d'atteindre 1000 copropriétés inscrites sur la plateforme en ligne d'ici la fin de la saison de chauffe. 70 copropriétés « pilotes » bénéficient déjà d'un accompagnement privilégié de la part de l'équipe de l'APC.

« Le CoachCopro[®] est une plateforme majeure pour dynamiser la rénovation thermique dans les bâtiments parisiens. Les copropriétaires vont désormais bénéficier d'un service pratique, adapté à leurs attentes, qui va leur permettre de se lancer plus facilement dans des projets d'amélioration thermique de leur logement. Grâce au CoachCopro[®], nous donnons ainsi aux Parisiens les moyens de participer à la lutte contre le changement climatique et, à terme, de dépenser moins pour chauffer leurs logements » a déclaré **René Dutrey, Adjoint au Maire de Paris, chargé du Développement durable, de l'Environnement, du Plan Climat et Président de l'APC.**

« Réduire l'empreinte carbone des copropriétés parisiennes en renforçant leur efficacité énergétique est un enjeu prioritaire et le CoachCopro[®] a vocation à devenir à terme la plateforme de référence pour tous les copropriétaires et syndicats de France. » a déclaré **Anne Ged, Directrice de l'APC.**

« L'initiative de l'Agence Parisienne du Climat s'inscrit pleinement dans le cadre du plan national de rénovation énergétique de l'Habitat et du dispositif des Point Rénovation Info Service déployé depuis mi-septembre pour accompagner de A à Z les ménages dans leurs projets de rénovation. La création du CoachCopro[®] est une réelle innovation au service des copropriétaires, et reçoit à ce titre un soutien important de l'ADEME qui a notamment financé le projet pour moitié » a déclaré **Joëlle Colosio, Directrice régionale Ile-de-France de l'ADEME.**

« Nous espérons réduire de 40% la facture énergétique de la copropriété, grâce aux professionnels qui nous ont entourés et accompagnés. C'est un soutien et une source d'informations très utiles, qui de plus, nous permet de conserver les données; ce qui manquait au

*stade où nous en sommes. D'autant qu'on souhaiterait ne pas s'arrêter là et faire profiter notre expérience à d'autres copropriétés. J'ajoute que l'intérêt de cette plateforme, c'est qu'elle offre la possibilité d'avoir un coach virtuel et réel, deux en un c'est l'idéal et c'est gratuit !» a- souligné **Monsieur Andrieux, Président du conseil syndical d'une copropriété de 107 logements dans le 12^{ème} arrondissement de Paris**, qui a bénéficié de l'accompagnement de l'APC,*

*« Nexity s'engage activement dans la rénovation énergétique des copropriétés pour apporter des réponses « Durables à bienfaits immédiats » à nos clients tels que la maîtrise des charges et la valorisation du patrimoine. Le CoachCopro® est un outil d'aide à la décision qui permettra d'accompagner les copropriétaires et syndics de copropriété dans cette démarche », a déclaré **Sabine Desnault, Directeur du développement durable NEXITY.***

*«Les problématiques d'environnement et d'efficacité énergétique deviennent centrales pour les acteurs, publics comme privés. Ericsson a choisi d'accompagner l'APC dans le développement de sa plateforme en ligne pour les copropriétés, un partenariat qui s'appuie sur ses compétences en Conseil et Intégration de Systèmes ainsi que sur sa démarche en faveur des villes intelligentes », a précisé **Victor Arvidsson, directeur de la stratégie et du développement durable d'Ericsson France.***

En savoir plus sur le Plan Climat Energie de la Ville de Paris

Depuis 2007, la ville de Paris et ses partenaires se sont engagés dans un véritable défi, celui de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050. L'objectif principal du plan climat énergie pour le résidentiel est de réduire de 25 % les consommations énergétiques tout en améliorant les conditions de confort thermique hivernal et estival. Cet objectif participera à la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur d'ici 2020. Le secteur résidentiel à Paris représente un enjeu énergétique (35 % de la consommation globale), un enjeu économique (1 milliard d'euros de facture annuelle) mais aussi social (1,3 million de logements dont plus de 220 000 gérés par les bailleurs sociaux). Le secteur du logement concentre à lui seul 2,95 millions de t_{eq}CO₂ et constitue donc un levier d'action prioritaire pour mettre en œuvre le Plan Climat Énergie de Paris.

En savoir plus sur l'Agence Parisienne du Climat

L'Agence parisienne du Climat est une association indépendante et multi-partenariale qui a vocation à accompagner la mise en œuvre des objectifs du plan climat de Paris. Créée en 2011 et composée de 25 permanents dont des conseillers info-énergie-climat. Membre du réseau Rénovation Info Service, elle délivre des informations, des conseils et accompagne gratuitement aussi bien les particuliers que les professionnels à tous les stades de leurs projets d'efficacité énergétique. Alliance locale des acteurs de l'énergie et du climat, elle fédère 85 acteurs publics et privés du territoire métropolitain pour accompagner la réflexion et l'action sur la transition énergétique. Pour en savoir plus : <http://www.apc-paris.com/>

En savoir plus sur l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site national : www.ademe.fr

Site régional : www.ademe.fr/ile-de-france

Contacts presse :

- **Cécile Gruber, responsable information et communication de l'APC**
Cecile.gruber@apc-paris.com
01 58 51 90 22
06 31 02 53 69
- **Service Presse Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME**
ademepresseidf@tbwa-corporate.com
01 49 09 25 01